

Convocation du :  
28 septembre 2012

L'an deux mille douze, le jeudi 4 octobre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Madame Mireille ÉLOY, Maire.

Date d'affichage :  
28 septembre 2012

La séance a été publique.

Nombre de membres  
en exercice : 19

Étaient présents : Mireille ÉLOY, Daniel BRUNET, Fabrice GEFROY, Evelyne HEULIN, Josette JOYEUX, Valérie THEVEUX, Frédéric BENOIST, Marc BALLESTEROS, Monique PETIT, Stéphane PICARD, Isabelle PETIT

Nombre de présents : 10

Étaient absents : Anne DEMERLE, Pascal GASTINEAU, Jean-Philippe ADELAIDE, Guillaume DELLERUE, Pierre GAPILLOU, Jonathan GODARD, Corine LE ROUX ayant donné pouvoir à Fabrice GEFROY, Jean-Marc BARRIE

Nombre de votants : 12

Frédéric BENOIST est élu secrétaire de séance.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20h45 du conseil municipal.

Du fait de la présence de Mme Baïlle lors du conseil venue, spécifiquement pour le point numéro 5 à l'ordre du jour, Madame le Maire propose avec l'accord des élus de traiter ce point numéro 5 après l'approbation des comptes-rendus des conseils municipaux des 7 juin et 4 juillet 2012.

Isabelle PETIT est arrivée à 21h00.

### **1. Approbation des comptes-rendus des conseils municipaux des 7 juin et 4 juillet 2012**

Une modification est apportée au compte-rendu du conseil municipal du 7 juin 2012 :

« Madame le Maire :

- Avise les élus des informations données lors du dernier conseil d'école :
  - Madame Giraud a décidé de prendre en charge la classe de ~~MS-GS~~ »

Daniel Brunet fait remarquer que le site internet n'est pas à jour et que les derniers comptes-rendus en ligne datent de 2010.

Il lui est répondu qu'un agent embauché à cet effet remet à jour l'intégralité du site.

**Décision : Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les comptes-rendus des 7 juin et 4 juillet 2012.**

## **2. Délibération pour choix du bureau d'étude pour la nouvelle station d'épuration à Prouais**

3 entreprises ont été consultées et ont remis une offre pour la mission Sécurité et Protection Santé (mission nécessaire car plusieurs entreprises vont travailler sur le site et nécessité d'un coordinateur).

- **VERITAS** propose l'offre la plus élevée à 3950 € HT avec un nombre de réunions très important (voire trop par rapport à la durée du chantier) : 20 réunions de chantier et 20 visites inopinées.
- **APAVE** propose une offre de prix moyen à 2430 € HT mais avec un nombre de réunions trop faible : 6 réunions de chantier et 6 visites inopinées.
- **DALEO CONSEILS** propose l'offre la moins élevée à 1980 € HT avec un nombre de réunions adapté à notre chantier : 8 réunions de chantier et 12 visites inopinées.

le SPS retenu devra, dès notification de son marché, rédiger le PGCS (plan général de coordination) pour joindre ce document au DCE en ligne.

***Décision : Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, choisit la proposition de la société DALEO CONSEILS pour un montant de 1 980€ HT.***

## **3. Délibération pour transfert de l'ancien ossuaire de Boutigny vers le nouveau récemment construit**

La parole est donnée à Josette Joyeux, responsable du cimetière de Boutigny.

Le nouvel ossuaire de Boutigny permet d'accueillir les ossements issus de la procédure de reprise des concessions en état d'abandon en cours mais aussi de permettre le transfert de l'ancien ossuaire afin de récupérer des emplacements disponibles pour de nouvelles inhumations.

3 propositions ont été réceptionnées pour le transfert des ossements entre les 2 ossuaires :

GIMEL : 2 456,48€ HT

MAINI : 800€ HT

PFG Dreux : 3 065€ HT

***Décision : Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, choisit la proposition de la société MAINI pour un montant de 800€ HT.***

## **4. Délibération pour signature de la convention pour le spectacle de Noël**

Comme chaque année depuis 3 ans, la commune organise un spectacle de Noël à l'intention des élèves scolarisés à l'école Etienne Prunier qui aura lieu le 8 décembre 2012 comprenant 2 représentations (9h et 10h30).

Prenant compte des spécificités liées au lieu de représentation et d'organisation, il est proposé aux élus de retenir « A tes souhaits productions » pour un montant négocié de 1400€ HT les 2 séances.

L'information sera communiquée aux parents par l'intermédiaire du cahier de liaison des enfants.

***Décision : Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient la proposition de « A tes souhaits productions » pour un montant de 1400€ HT.***

## **5. Délibération pour acceptation des chèques CESU en moyen de règlement de la garderie aux enfants de moins de 6 ans**

Madame le Maire ferme le conseil et donne la parole à Mme Baille qui souhaite s'exprimer.

Après de nombreux échanges entre la perception, le Centre de Remboursement des CESU, la Mairie et les administrés concernés par une utilisation des CESU pour le paiement de la garderie communale, il s'avère qu'à moindre coût (1,50€/mois d'abonnement), la collectivité pourrait accepter ce type de paiement.

Après échanges avec les différentes parties, les élus autorisent ce nouveau moyen de paiement uniquement pour

la garderie scolaire pour les enfants scolarisés à l'école élémentaire de la petite section au cours moyen 2<sup>ème</sup> année.

**Décision** : *Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les CESU en moyen de paiement tel que défini ci-dessus et autorise Madame le Maire à signer la convention.*

#### **6. Délibération pour mise à disposition d'un emplacement sur le domaine public pour un distributeur de pains**

Suite à notre courrier l'informant de la position des élus lors du dernier conseil municipal, la boulangère a accepté de prendre à sa charge l'abonnement, la consommation électrique et le passage d'un organisme de conformité. Le distributeur de pain sera installé mi-octobre avec une participation financière de la commune de 664.31€ pour l'installation d'un coffret électrique par la SICAE ELY.

**Décision** : *Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la mise à disposition d'un emplacement sur le domaine public pour un distributeur de pains.*

#### **7. Informations et Questions diverses**

Mireille ELOY :

- ❖ Informe les élus que la vidéo protection a été installée mais ne sera mise en service qu'après installation des panneaux obligatoires de signalement à l'intention des usagers traversant le village.
- ❖ Fait savoir que le SYROM a supprimé le ramassage des encombrants.
- ❖ Donne connaissance de l'avancement des travaux de voirie rue du vieux puits à La Musse. Madame Petit fait remarquer que les caniveaux et les entrées des riverains ne sont pas conformes au plan.
- ❖ avise les élus de l'installation d'un pizzaiolo ambulante à Prouais à coté de l'abri bus rue colletière. Il lui est accordé 1 mois gratuit de droit de place à titre d'essai.
- ❖ Signale qu'un devis de 270€ HT a été fourni par la société HBM TV pour la mise en place de la Boucle Locale Radio à l'école de Prouais.
- ❖ Propose aux élus que la déclaration préalable de travaux (transformation d'un local commercial en habitation) déposée par la SCI Capucine, M. et Mme Block, soit assortie d'une Participation pour Non Réalisation d'une Aire de Stationnement d'un montant de 12 195€ conformément aux articles L.123-1-2 et L.332-7-1 du Code l'urbanisme et revalorisée au 1<sup>er</sup> novembre de l'année.
- ❖ Communique les nouveaux horaires de ramassage du car scolaire (moins 10 mns le matin lors du 1<sup>er</sup> passage) et de l'utilisation de ce même car pour l'intégralité des sorties scolaires.

Evelyne HEULIN, déléguée auprès du SITERR, attire l'attention sur le contrôle du port des ceintures de sécurité par les élèves dans les cars.

Elle signale que le panneau STOP aux joncs, route de grandchamp, est déboulonné.

Daniel BRUNET informe qu'au niveau du 3 rue de la fée les tranchées se sont creusées et que l'ilot situé à cet endroit est en mauvais état.

Même constat pour les trottoirs rue des blatiers que ceux rue de la volaille : repousse des herbes.

Fabrice GEFFROY ayant assuré seul la visite du clocher de l'église de Prouais dans le cadre des journées du patrimoine, informe les élus qu'il a conduit au sommet 15 adultes et 9 enfants soit 11 allers retours.

Quelques élus demandent à ce que soit fait une étude sur les économies d'énergie liées à l'arrêt de l'éclairage public la nuit sur tout le territoire communal.

Valérie THEVEUX fait savoir que la conférence menée par Alain Denizet organisée avec l'ASPIC à la bibliothèque municipale a attiré 15 personnes.

La bibliothèque déménage dans la salle polyvalente pour accueillir les enfants de l'école.

Marc BALLESTEROS, vice-président de la caisse locale Groupama de Nogent le Roi fait savoir, à la demande de Madame le Maire, que les bénévoles venant à offrir leurs services à la commune sont assurés via le contrat de Responsabilité Civile de celle-ci.

La séance est levée à 23h30.